

conditions générales de vente et/ou de paiement par l'Internet (ed 2020A)

Préambule.

Les présentes conditions générales ont pour but de préciser le cadre contractuel du paiement et de l'exécution de la prestation ou de la vente. Elles sont consultables et téléchargeables ici sur le site, et doivent être lues et comprises avant de valider la commande et le paiement.

1- Exécution de la Prestation ou de la Vente.

Le paiement vaut confirmation de commande. A réception du paiement, la prestation est effectuée dès que possible, ou suivant le rendez-vous fixé puis confirmé par un e-mail. S'il s'agit d'un paiement effectué dans un salon (ou lieu assimilé), la prestation a lieu aussitôt ou dans le plus bref délai sur place ou suivant Rendez-Vous fixé sur place. S'il s'agit d'une vente matérielle, l'envoi est effectué dès que possible.

2- Absence au rendez-Vous.

En cas de Rendez-Vous non honoré, la prestation reste due ou encaissée. Toutefois, en cas de force majeure dûment justifiée, un accord amiable sera recherché.

3- Achat à l'occasion ou au cours d'un Salon (ou assimilé) en France.

En cas d'achat dans un salon (ou lieu assimilé) en France, le décret relatif à l'art L121-97CC s'applique, à savoir : "Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué sur le salon".

4- Les prestations sont "non ré-expédiées" par nature.

Quelque soit l'origine ou le lieu de l'achat, les prestations commencées et a fortiori les prestations terminées ne peuvent être annulées ni remboursées (un produit livré peut être retourné mais pas une prestation; il s'agit d'un produit ne pouvant être, par nature, réexpédié).

5- Renonciation expresse au droit de rétractation.

Pour tout achat effectué via l'internet, le consommateur renonce à son droit de rétractation de 14 jours.(si applicable).

6- Frais en cas de rétractation négociée

Néanmoins, en cas d'accord sur une annulation de la vente, notamment en cas de force majeure, des frais administratifs minimum de 5% sur le montant de la transaction et arrondis aux 10 Euros supérieurs seront retenus pour compenser le traitement spécifique et les frais financiers liés au mode de paiement.

7- Traitement des Litiges

En cas de litige, si les voies amiables n'ont pas permis de trouver un accord, chacune des parties a la faculté de saisir un médiateur compétent. Faute d'accord, et seulement après constat d'un tel désaccord devant un médiateur, les juridictions compétentes sont exclusivement celles du siège du vendeur. En cas de recours abusif, les frais de défense seront à la charge de la partie défaillante, et notamment tous honoraires d'avocats, de significations, de recouvrement.